

## ARRETE DU MAIRE

N° AR/2026-256

### **ARRETE PORTANT REGLEMENTATION RELATIVE AUX CONDITIONS D'EXPLOITATION D'UN COMMERCE AMBULANT**

L'an deux mille vingt-six, le six du mois de juillet ;

Nous, Dominique JOUANNE, Maire de TORCY ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1 et L 2213-2 ;

**Vu** les articles R 411-8, R 411-25, R 411-26 et R 417-6 du Code de la Route,

**Vu** l'arrêté municipal N° AR/2020-103 du 06/07/2020 fixant les règles d'occupation du domaine public par les commerçants ambulants ;

**Vu** l'article R 610-5 du Code Pénal ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° D/2024-087 et son annexe fixant la nouvelle grille tarifaire pour l'utilisation des salles municipales, des installations sportives et des terrains communaux ;

**Vu** la demande en date du 16/07/2025, par laquelle Monsieur Jordan NEBLING 22 A rue Maria Vérone – 71200 le Creusot, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'exercer son commerce sur l'emplacement n°2 (parking place du marché – Rue de la Barre), tous les mercredis de 11h30 à 14h00 et de 18h00 à 22h30 à partir du 06 août 2025 ;

**Considérant** qu'il incombe au Maire, au titre de ses pouvoirs de Police, de prendre toutes mesures propres à assurer le bon ordre, la tranquillité, la salubrité et la sécurité publique ;

### **ARRÊTONS**

**ARTICLE 1 :** Le présent arrêté annule et abroge l'arrêté n°AR/2025-350

**ARTICLE 2 :** Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

**ARTICLE 3 :** Les délais de recours aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de deux mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Torcy, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté Urbaine Creusot Monceau, Monsieur le commandant de Police de la circonscription du Creusot, Monsieur le responsable des Services Techniques de la Ville de Torcy, la Police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TORCY, le 06 juillet 2026.  
Le Maire,

  
**M. Dominique JOUANNE**